



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
22 février 2005

Date de la convocation des conseillers:
22 février 2005

point de l'ordre du jour :
09-1

**Délibération du Conseil
Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 4 mars 2005

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hoffmann, Braz, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Snel, Tomnar, Hannen, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Kersch, Grethen, conseillers,
Clement, secrétaire communal,
Absents : Spautz, échevin, Roller, Welz, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Monsieur Daniel Beck : Résiliation du contrat d'engagement.

Vu la lettre du 22 février 2005 de la Caisse de Pension des Employés Privés de laquelle il résulte qu'une invalidité permanente est reconnue à Monsieur Daniel Beck, né le 27 novembre 1968 à Esch-sur-Alzette, employé de bureau au service du sport, des manifestations et des relations internationales

Considérant qu'en conséquence il y a lieu de résilier le contrat d'engagement conclu entre Monsieur Daniel Beck et la Ville d'Esch-sur-Alzette,

Vu les dispositions des articles 19, alinéa 3, 32, 33, 34 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Sur la proposition du collège des bourgmestres et échevins

Procède par vote secret

d é c i d e
à l'unanimité

de constater l'invalidité permanente du sieur Daniel Beck, préqualifié, et de résilier avec effet au 1^{er} avril 2005 le contrat d'engagement de l'intéressé conclu pour une durée indéterminée, avec les remerciements pour ses bons et loyaux services.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 4 mars 2005.
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Suivent les signatures